

**ASSOCIATION MJC GERARD PHILIPPE
LES CLAYES SOUS BOIS**

Place Charles De Gaulle
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Sylvie DUJANY
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie régionale de Versailles
35/39 Avenue Jules Ferry
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

**ASSOCIATION MJC GERARD PHILIPPE
LES CLAYES SOUS BOIS**

Place Charges De Gaulle
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association **MJC GERARD PHILIPPE**,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association **MJC GERARD PHILIPPE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier sur la situation financière et les comptes annuels

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

. il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

. il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;


. il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

. il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier .

. il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Clayes sous bois, le 19 Mars 2024

Le commissaire aux comptes



Sylvie DUJANY

**MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS
BOIS**

Place Charles de Gaulle

78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS

SIRET : 78505092300024

Exercice clos du : 31 décembre 2023

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF

	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. Ind.	14 570	12 108	2 462	
Autres	13 234	10 584	2 650	493
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				250
TOTAL (I)	27 804	22 692	5 112	743
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	2 151		2 151	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	887		887	117
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	314 282		314 282	292 308
Charges constatées d'avance	577		577	1 427
TOTAL (II)	317 896		317 896	293 853
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	345 700	22 692	323 007	294 596

BILAN PASSIF

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	158 389	135 098
Excédent ou déficit de l'exercice	-10 023	23 291
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>148 365</i>	<i>158 389</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	148 365	158 389
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 000	1 000
TOTAL (II)	1 000	1 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	16 770	15 192
TOTAL (III)	16 770	15 192
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 354	11 902
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	35 135	16 506
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	107 383	91 607
TOTAL (IV)	156 872	120 015
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	323 007	294 596

COMPTE DE RÉSULTAT

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	7 329	5 860
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	3 311	1 135
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	125 736	99 905
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	141 107	148 214
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 636	20 269
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	103	633
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	279 221	276 016
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	74 169	54 006
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	3 384	3 013
Salaires et traitements	158 378	140 570
Charges sociales	46 966	40 884
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 547	1 991
Dotations aux provisions	3 214	16 867
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	2 397	924
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	291 055	258 255
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-11 833	17 761
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 171	944
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	2 171	944
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	2 171	944

COMPTE DE RÉSULTAT

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-9 662	18 705
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		4 777
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		4 777
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	361	191
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	361	191
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-361	4 586
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	281 392	281 737
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	291 416	258 446
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-10 023	23 291
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	15 687	18 601
TOTAL	15 687	18 601
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	15 687	18 601
TOTAL	15 687	18 601
TOTAL	-10 023	23 291

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE COMPTABLE

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

La **Maison des Jeunes et de la Culture Gérard Philippe** est une association d'éducation populaire créée en 1966, à but non lucratif et régie par la loi 1901.

Les MJC sont nées dans la résistance lors de la seconde guerre mondiale, d'abord à partir du mouvement "la république des jeunes" puis par la création de la Fédération Française des MJC avec André Philipp en 1948.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

- Favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, pour l'accès de tous à l'éducation et la culture,
- Animer un lieu d'expérimentation et d'innovations sociales en encourageant l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne,
- Développer le transfert des savoirs et d'expérience entre générations,
- Respecter le pluralisme des idées et les principes de laïcité,
- Participer au développement local.

Les moyens mis en oeuvre :

La MJC Gérard Philippe est agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et affiliée aux MJC en Ile-de-France-Fédération Régionale. Elle est subventionnée par la ville des Clayes-sous-Bois.

L'association est gérée par un Conseil d'Administration composé de 2 membres de droit, 1 conseiller technique (directeur), et un maximum de 24 membres élus. Chaque adhérent ayant plus de 16 ans à la date de l'assemblée générale et étant à jour de son adhésion peut devenir administrateur en se présentant aux élections organisées lors de l'Assemblée Générale annuelle (durée du mandat : 3 ans).

Pour mener à bien ses missions, l'association s'appuie sur une équipe de 25 personnes dont 18 salariés et 7 prestataires ainsi qu'une vingtaine de bénévoles.

Elle propose notamment une vingtaine d'activités régulières durant la période scolaire, des stages thématiques pour enfants et adultes ainsi que des événements ponctuels (soirées thématiques, événements historiques, vide-greniers, foire aux jouets etc...).

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 14/03/2024.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux principes comptables généralement admis en France selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable.

Les comptes de l'exercice ont ainsi été arrêtés, conformément aux dispositions du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif au plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif, complété par le

ANNEXE COMPTABLE

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général pour les dispositions non couvertes par le précédent règlement.

L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages industriels	3 ans
- Matériel informatique	2 à 5 ans
- Mobilier	3 à 10 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUBVENTIONS

1. Subventions d'exploitation

Les subventions sont comptabilisées selon leur nature et utilisées selon les modalités spécifiques à chaque convention de financement.

Les subventions affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'ont pas été encore utilisées à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard sont alors :

- soit comptabilisées en fonds dédiés lorsque la période théorique de financement du projet est clôturée,
- soit comptabilisées en produits constatés d'avance lorsque la subvention est pluriannuelle et que la période théorique de financement n'est pas clôturée.

En fin d'année, si le projet n'est pas encore achevé,

- la valeur des fonds dédiés est équivalente à la différence entre la notification et l'ensemble des dépenses affectées au projet depuis son démarrage;

ANNEXE COMPTABLE

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

- la valeur des produits constatés d'avance est soit déterminée au prorata temporis, soit est équivalente à la différence entre la notification et l'ensemble des dépenses affectées au projet depuis son démarrage selon le type de convention et les activités.

2. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur la même durée que celle relative aux amortissements des biens qu'elles financent.

En cas de financement d'un bien décomposable, ces subventions sont par ailleurs ventilées proportionnellement entre les différents composants. Leur reprise intervient alors au même rythme que l'amortissement des composants.

DÉROGATIONS À UNE PRESCRIPTION COMPTABLE

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

MODIFICATION DE PRÉSENTATION OU D'ÉVALUATION

Aucune modification de présentation ou d'évaluation significative ne mérite d'être signalée.

ANNEXE COMPTABLE

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au total, les mouvements réalisés au cours de l'exercice (investissement, mise au rebut et cessions) se décomposent ainsi :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORP ORABLES		Frais d'établissement et de développement			
		TOTAL			
CORP ORELLES		Autres postes d'immobilisations incorporelles			
		TOTAL			
		Terrains			
		Sur sol propre			
		Constructions			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
		Installations techniques, matériel & outillage industriels	10 972		3 598
		Inst. générales, agencés & aménagés divers			
		Autres Immos corporelles			
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau & mobilier informatique	9 667		3 567	
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	20 639		7 165	
FINAN CIERES		Participations évaluées par mise en équivalence			
		Autres participations			
		Autres titres immobilisés			
		Prêts et autres immobilisations financières	250		
	TOTAL	250			
	TOTAL GENERAL	20 889		7 165	

ANNEXE COMPTABLE

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légitime/Valeur d'origine
		par virt poste	par cessons		
INCORPOR.	Frais d'établissement & développ. TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL				
CORPORELLES	Terrains				
	Sur sol propre				
	Constructions				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			14 570	
	Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos corporelles			13 234	
	Matériel de transport				
	Mat. bureau, inform., mobilier				
Emb. récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	TOTAL			27 804	
FINANCIERE	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières			250	
	TOTAL			250	
	TOTAL GÉNÉRAL			27 804	250

ANNEXE COMPTABLE

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

AMORTISSEMENTS

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation.

Les actifs font l'objet d'un amortissement dont la durée est déterminée lors de son acquisition compte tenu des caractéristiques techniques du bien et de l'utilisation que l'association entend en faire.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outill. Industriels	10 972	1 136		12 108
Inst. générales agencem. amén.				
Autres Immob. corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et Informatiq., mob.	9 174	1 411		10 584
Emballages récupérables divers				
TOTAL	20 145	2 547		22 692
TOTAL GENERAL	20 145	2 547		22 692

ANNEXE COMPTABLE

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres Immo. Incorporelles								
TOTAL								
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier Inf.							
A.	Emballages réc. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice			Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler									
	Primes de remboursement des obligations									

ANNEXE COMPTABLE

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACIIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)			
		Autres immobilisations financières			
ACIIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux			
		Autres créances clients	2 151	2 151	
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés	530	530	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
		Impôts sur les bénéfices			
		Etat & autres coll. publiques			
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	356	356		
	Charges constatées d'avance	577	577		
	TOTAUX	3 614	3 614		
RENVOIS	(1)	Montant des			
	(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3)	Créances reçues par legs ou donations			

ANNEXE COMPTABLE

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	577
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	577

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	

ANNEXE COMPTABLE

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

a) Fonds propres

Les fonds propres ne font apparaître aucun changement sur l'exercice.

b) Apports

L'association ne possède pas de fonds propres associatifs issus d'apport des membres.

c) Affectation du résultat

Le report à nouveau, après l'excédent comptable de l'exercice 2022 de 23 290,92 €, présente un solde créditeur de 158 388,82 €.

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	135 097,90	23 290,92			158 388,82
Excédent ou déficit de l'exercice	23 290,92	-23 290,92	-10 023,45	23 290,92	-10 023,45
TOTAUX	158 388,82		-10 023,45	23 290,92	148 365,37

ANNEXE COMPTABLE

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'ont pu encore être utilisées à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard, sont comptabilisées en fonds dédiés lorsque la période financée pour l'action est achevée.

La subvention municipale reçue par l'association, est affectée à un projet défini.

Pour ces projets ou actions qui n'ont pu aboutir sur l'exercice en cours, le financement est reporté sur le prochain exercice par des engagements à réaliser imputés en fonds dédiés.

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Utilisations			À la clôture de l'exercice	
		Montant global	Report	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Les Clayes sous Bois - Diane de Poitiers (2020)	1 000,00				1 000,00	
TOTAL	1 000,00				1 000,00	

ANNEXE COMPTABLE

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

L'association ne bénéficie pas de ressources provenant de l'étranger.

ANNEXE COMPTABLE

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	14 354	14 354		
Personnel & comptes rattachés	22 850	22 850		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	11 687	11 687		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	598	598		
Dettes sur Immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	107 383	107 383		
TOTAUX	156 872	156 872		

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE COMPTABLE

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	107 383
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	107 383

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 139
Dettes fiscales et sociales	8 817
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	18 955

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité est égale à un quart de mois par année de présence. Cette indemnité est portée à un tiers de mois pour la onzième année de présence, ainsi que pour les années suivantes.

Les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Le montant de la provision s'élève à 16 770 euros.

SPÉCIFICITÉS ASSOCIATIVES

• **Informations relatives à la rémunération des dirigeants** : les trois plus hauts cadres dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partis du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association.

• **L'association bénéficiaire d'aides non financières ou contributions volontaires** par lesquels des personnes physiques ou morales apportent à l'association un travail, des biens ou d'autres services à titre gratuit.

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires font l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

- Les contributions en travail sont valorisées sur la base d'un taux horaire de 15 € brut,
- Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

a. Autres contributions volontaires

1. Mise à disposition des infrastructures par la Ville des Clayes-Sous-Bois

La Ville des Clayes-Sous-Bois met à disposition de l'association, à titre gracieux, pour son siège administratif et certaines de ses activités (ex : guitare, four à poterie, cours d'Anglais) l'ensemble du sous sol, du rez-de-chaussée et le 1er étage de l'aile droite de la mairie.

Sur l'année, la Ville met à disposition de l'association, à titre gracieux, pour ses activités, les infrastructures suivantes :

Espace Philippe Noiret :

- 70 heures d'activités hebdomadaires (hors vacances scolaires),
- 2 spectacles vivants (en juin).

Les *communs du château* : stages enfants/ados durant les vacances scolaires.

Le *complexe sportif «Thierry Gilardi»* : 6 heures d'activités hebdomadaires

- Salle « G.R.S. » pour : Acti'Gym- gymnastique,
- Salle« DOJO» pour : Relaxation active,
- La salle du "Chêne sorcier" pour : 2,50 heures hebdomadaires.
- La salle "Maurice Martin" pour : 2 heures hebdomadaires.

2. Mise à disposition des moyens humains et techniques par la Ville des Clayes-Sous-Bois

Pour faciliter les missions de la MJC, la Ville, qui reste de fait maître et prioritaire de sa propre logistique, met annuellement gracieusement à sa disposition des moyens humains et techniques.

Sur l'année, compte tenu de la situation sanitaire, le contexte de la pandémie n'a pas permis l'utilisation à plein des mises à disposition (notons cependant les organisations suivantes : talents claytiens, world clean up day et foire aux jouets).

ANNEXE COMPTABLE

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

b. Bénévolat

En 2023, le bénévolat a été valorisé comme suit :

intitulé	nbre bénévoles	nbre heures	fréquence	total heures
CA/Bureau élargi	10	3	6	180
Commissions				
AG	2	3	2	12
tarifaire	3	1	2	6
forum	9	3	1	27
événements	4	2	4	32
Evénements				
AG	5	2	1	10
foire aux jouets	15	6	1	90
représentation fin d'année	5	3	2	30
vide grenier	15	3	1	45
heures musicales	4	2	1	8
inscriptions rentrée	2	5	2	20
danses du monde	1	6	1	6
soirée improvisation	5	3	2	30
forum	18	6	1	108
Peinture autonome	2	2,5	32	160
Oser bouger (activité)	1	3	32	96
soirée téléthon	2	2	1	4
communication	2	3	4	24
Réunions diverses	3	3	4	36
Entretien/classement/rangements	1	4	10	40
Comptabilité/trésorière	1	1	32	32
Total	110			996
Base 15€/h				14 940,00 €
Valorisation avec charges (base 5%)				15 687,00 €

ENGAGEMENTS DONNÉS

La structure n'a donné aucun engagement y compris en matière de crédit-bail.

ENGAGEMENTS REÇUS

La structure n'a bénéficié d'aucun engagement en sa faveur.

ANNEXE COMPTABLE

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sylvie DUJANY
35-39 Avenue Jules Ferry
78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	3 010	3 010
TOTAL	3 010	3 010

ANNEXE COMPTABLE

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

VENTILATION DES RESSOURCES

PRODUITS	Ressources France	Ressources Export	Total
Cotisations des activités	123 783		123 783
Cotisations des stages	2 760		2 760
Recettes bar évènements	820		820
Produits évènements	2 491		2 491
Adhésions	7 329		7 329
Remise sur activités & stages	-807		-807
Subventions d'exploitation	141 107		141 107
Ressources	277 482		277 482